

SÉANCE AJOURNÉE

18 AOÛT 2014

Ajournement de la séance du 16 juin 2014 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210, rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 18^e jour d'août 2014 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Madame la commissaire parent : Josée Hébert.

Autres présences : Monsieur Éric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

Absences : Mesdames les commissaires : Marlène Blais et Sylvie Rousselle.

Autre absence : Madame la commissaire parent : Sonia Boulay.

01. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 14.08.18
001 Il est proposé par madame Lynda Tessier :

De procéder à la réouverture de la séance ordinaire du 16 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 14.08.18
002 Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Reporter le point ci-après à une séance ultérieure :

09.1 Politique d'horaire flexible (document séance).

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02- Adoption de l'ordre du jour.
- 03- Capsule pédagogique.
- 04- Période de questions du public.
- 05.1 Correspondance.
- 05.2 Mot de la présidente.
- 09.1 **Ce point est reporté à une séance ultérieure** : Politique d'horaire flexible (document séance tenante).

- 10.1 Adoption des prévisions budgétaires 2014-2015 et fixation du taux de la taxe scolaire (documents RF 14.08.18-10.1).
- 10.2 Adoption des règles budgétaires 2014-2015 (RFP 03 - PR01) (documents RF 14.08.18-10.2).
- 10.3 Exigibilité de la taxe scolaire (document RF 14.08.18-10.3).
- 12- Commissaires parents.
- 13- Remerciements et félicitations.
- 14- Autres sujets.
- 15- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Aucune capsule pédagogique n'est présentée au Conseil des commissaires.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Claire Samson, députée provinciale de la circonscription d'Iberville demande s'il est possible d'adresser des questions au Conseil en cours de séance. Madame Andrée Bouchard lui précise que la période de questions du public est prévue à ce point spécifique. Toutefois, après la séance, elle sera disposée à répondre à ses questions, s'il y a lieu.

05.1 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée au Conseil des commissaires.

05.2 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance ordinaire du 16 juin 2014.

09.1 POLITIQUE D'HORAIRE FLEXIBLE (document séance tenante)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014-2015 ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE (documents RF 14.08.18-10.1)

Attendu que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015;

Attendu que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 019 163 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2013, exclusion faite de la valeur

comptable nette des terrains ainsi que de la subvention du financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs;

Attendu que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 13 908 566 990 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015;

Attendu que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,26178 du 100,00 \$ d'évaluation;

Attendu que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

HR 14.08.18
003

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,26178 du 100,00 \$ d'évaluation;

Monsieur Michel Aerts demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette-Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier, Annik Tomlinson et Andrée Bouchard.

Ont voté contre : Messieurs les commissaires : Michel Aerts, François Blais et Jacques Darche.

Pour : 16 Contre : 3

Adopté à la majorité.

10.2 ADOPTION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2014-2015 (RFP03 - PR01) (documents RF 14.08.18-10.2)

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit notamment que la commission scolaire procède entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 14.08.18
004

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'adopter les règles budgétaires 2014-2015 (RFP03-PR01) telles que déposées.

Monsieur Michel Aerts demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette-Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier, Annik Tomlinson et Andrée Bouchard.

Ont voté contre : Messieurs les commissaires : Michel Aerts, François Blais et Jacques Darche.

Pour : 16 Contre : 3

Adopté à la majorité.

10.3 EXIGIBILITÉ DE LA TAXE SCOLAIRE (document RF 14.08.18-10.3)

Considérant qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.I.P.), la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

Considérant que si le premier versement n'est pas effectué à la date d'échéance indiquée au compte de taxes, l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.I.P.) prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si la Commission scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

Considérant que la Commission scolaire désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.I.P.);

HR 14.08.18
005

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.I.P.), la Commission scolaire prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde;

Que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

Adopté à l'unanimité.

12 - COMMISSAIRES PARENTS

Aucune information n'est transmise par la commissaire parent.

13- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

Aucun remerciement ni aucunes félicitations ne sont adressés.

14. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 14.08.18
006

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL